

notre système scolaire, dont le département de l'instruction publique entend donner un exposé aussi détaillé que possible, par les résultats pratiques obtenus dans son application.

Je convie donc chaque institution, quelque soit son rang dans l'échelle de l'instruction publique, à préparer avec soin tout ce qui pourra contribuer à donner une idée aussi exacte que possible de l'état de l'instruction dans notre province.

En réunissant tous nos efforts, nous réussirons, j'en suis convaincu, à conserver, sinon à dépasser, le rang honorable que nous avons déjà su gagner ailleurs, dans cette lutte de l'intelligence à laquelle nous allons bientôt être appelés à prendre part.

J'ai l'honneur d'être,

M.

Votre obéissant serviteur,

GÉDÉON OUMET,

*Surintendant de l'instruction publique,
Président de la commission.*

— o — o — o —

Commission chargée de préparer une exposition scolaire pour l'Exposition coloniale de Londres de 1886.

CIRCULAIRE N^o 2

Aux universités, séminaires, collèges, et autres maisons d'éducation supérieure, et aux écoles publiques élémentaires subventionnées et non subventionnées.

Québec, 26 octobre 1885.

M.

Afin de vous mettre à même de répondre aussi convenablement que possible à l'invitation qui vous est adressée de participer à l'exposition coloniale dont la circulaire ci-incluse vous donne connaissance, j'ai l'honneur de vous communiquer une résolution adoptée par la commission chargée de préparer cette exposition.

A la séance de cette commission du 19 octobre courant, à laquelle étaient présents : l'honorable M. Gédéon Oumet, M. l'abbé Bégin, le Révd. I. Elson Rexford et M. Paul de Cazes, il a été résolu :

“ Qu'afin de donner plus d'uniformité dans le choix des travaux scolaires qui devront figurer à l'exposition coloniale, les maisons d'éducation supérieure et les écoles publiques élémentaires soient priées d'envoyer, en tant que la chose sera possible, plus particulièrement les objets suivants :

1^o Une vue photographique de la maison, accompagnée d'un précis historique depuis sa fondation ;

2^o Tout ce qui est particulier à l'institution, tels que livres, appareils et instruments scolaires, etc. ;

3^o Des copies ou exemplaires des travaux scientifiques ou littéraires faits de l'institution ou publiés par les professeurs ou les élèves ;

4^o Des spécimens des exercices journaliers sur l'écriture, le dessin, l'arithmétique, l'histoire, la géographie et les travaux d'aiguille, de tapisserie, etc., etc.

“ Comme il est important que les exercices calligraphiques que les élèves prépareront pour cette exposition soient exécutés sur de bon papier, avec un format uniforme, la commission engage les institutions et écoles françaises à se servir plus particulièrement des cahiers faisant partie des séries des Frères des Ecoles Chrétiennes et de J. A. Langlais, libraire, à Québec, et les institutions et écoles anglaises à n'employer que la série Gage.”

J'ajouterais que tous les objets qui seront préparés pour l'exposition devront être adressés au Département de l'instruction publique avant le 1^{er} mars prochain.

J'ai l'honneur d'être,

M.

Votre obéissant serviteur,

GÉDÉON OUMET,

*Surintendant de l'instruction publique,
Président de la commission.*